



Et si... vous organisiez un festival de jeu de rue ?

Marche à suivre

1. Planifier votre événement

- Déterminer l'endroit où vous souhaitez organiser votre festival du jeu de rue. Cela peut être une portion de rue, une place, une placette, un parc, etc. Éviter les axes principaux et ceux utilisés par les transports publics.
- Déterminer la date, l'heure et la durée de l'événement.
- Identifier les activités ou les installations à mettre en place dans la rue fermée (jeux, animations, etc).
- Établir un plan de l'événement en précisant quelle portion de rue, place, placette ou parc sera utilisée et en mentionnant la localisation des activités/installations. Vous pouvez vous aider pour cela du [guichet cartographique](#).
- Consulter [KitManif](#) et ses nombreuses fiches et outils pour rendre votre manifestation durable.
- Réserver si besoin le [Kit-cubes](#) et/ou [la malle à jeux](#).

2. Demander une autorisation de manifestation

- Annoncer votre événement (nom de la personne en charge, lieu, date et heure prévue) par mail à economie@lausanne.ch ou par le formulaire de [demande d'autorisation et d'annonce de manifestation](#), en mentionnant « Festival du jeu de rue », au plus vite mais au minimum un mois avant votre événement.

La gratuité de l'événement sera octroyée à condition que l'événement soit entièrement gratuit (c'est-à-dire aucune vente de nourriture ni boissons et aucune animation payante).

3. Impliquer le quartier

- Informer le voisinage, associations, maisons de quartier, commerces, etc. de la rue concernée à l'avance.
- Prendre en compte les préoccupations et les suggestions et tenir compte des besoins spécifiques.

4. Communiquer et informer

- Indiquer clairement le lieu et l'heure de l'événement.
- Utiliser différents canaux de communication pour informer de la fermeture de rue et de l'événement à venir.
- Publier des annonces dans le journal, utiliser les réseaux sociaux, poser des affiches sur les panneaux d'informations, dans les immeubles et les commerces, glisser des [cartons d'invitation](#) dans les boîtes à lettres (à télécharger et imprimer chez vous ou à venir chercher au Flon : Secrétariat de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Rue Port-Franc 18, 1002 Lausanne), etc.
- Préciser éventuellement les itinéraires de déviation pour éviter toute confusion.



5. Organiser la logistique

- Installer les barrières qui seront mises à disposition pour fermer la rue.
- Prendre en compte les places de parc privées qui doivent rester accessibles en tout temps.
- Nommer une personne pour gérer le trafic restant (places de parc privées, secours, camions poubelles, etc.).



6. Évaluer la sécurité

- Prévoir les accès et la place (3,50 m) pour les véhicules d'urgence.
- Veiller à ce que les mesures de sécurité appropriées soient prises pendant la fermeture de la rue.
- Prévoir également des mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et informer des facilités disponibles.

7. Rendre la rue

- Après l'événement, enlever la signalisation qui ferme la route et la remettre à l'endroit où vous l'avez trouvée.
- Veiller à ce que la rue soit nettoyée et remise en état dans les délais spécifiés.

